Commune de
Blonay – Saint-Légier
MUNICIPALITÉ

COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE

AU CONSEIL COMMUNAL

N/réf. : 10.03.04_2026

No 56-2026 – Séance du 1er décembre 2026

Bouclement du préavis n° 20-2017 (St-Légier-La Chiésaz) concernant la demande d'un crédit d'étude pour la densification de la zone d'activités du Rio-Gredon, pour un montant de CHF 75'000.- TTC

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par la présente communication, la Municipalité vous informe du bouclement du préavis mentionné ci-dessus, soit :

- **Demande d'un crédit d'étude pour la densification de la zone d'activités du Rio-Gredon, pour un montant de CHF 75'000.- TTC**

Préavis voté	CHF	75'000.00
Montant dépensé	CHF	92'796.75
Excédent de charges	CHF	17'796.75
Subventions cantonales	CHF	46'227.00

La Municipalité a décidé de suspendre la poursuite du projet dans l'attente de la définition des nouveaux principes directeurs applicables aux zones d'activités, dans le cadre du système régional de gestion des zones d'activités (SRGZA). Ces nouvelles orientations devront être prises en considération avant d'envisager une éventuelle reprise des études.

L'excédent de charges s'explique par les divergences rencontrées avec le Canton, qui ont nécessité de nombreux échanges ainsi que des études complémentaires. En cas de reprise du projet, un nouveau préavis municipal devra être soumis au Conseil communal afin de solliciter les crédits nécessaires à la poursuite des études.

Le préavis a été entièrement amorti.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic — Le secrétaire

S. Krebs — J.-M. Guex

Blonay, le 10 novembre 2026

Délégation municipale : M. Yves François, municipal

Copie : Bureau du Conseil communal - Cogest - Service des finances